



Cheques vacances/cadeaux et arrêt maladie ALD

Par **lebreton sylviane**, le **07/05/2018 à 15:21**

Bonjour, je suis en arrêt maladie depuis sept 2016 car j'ai été opérée d'un cancer du poumon. L'année dernière les chèques vacances et cadeaux m'ont bien été transmis. Hors cette année le chef de service m'a répondu qu'il avait donné ceux-ci à mes remplaçants. Il n'y a pas de CE (10 salariés). De plus il est au courant de ma situation financière dramatique. N'est-ce pas de la discrimination à mon égard ? A-t-il l'obligation de réparer ce préjudice ? (travailleur sociale convention 66) et que puis-je faire ? Quand j'étais plus valide j'ai dû aller 2 fois à l'inspection du travail concernant ce chef de service autoritaire injuste et qui a tout pouvoir. Merci pour votre réponse Sylviane Lebreton

Par **P.M.**, le **07/05/2018 à 19:39**

Bonjour,
Je vous propose [cette décision du Défenseur des Droits...](#)